

LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANNECY



DOSSIER DE PRESSE

Octobre 2011

INTRODUCTION

Dans l'année à venir, la gare d'Annecy va être transformée en un pôle d'échanges intermodal, c'est-à-dire réunir en un seul lieu tous les services permettant de passer d'un mode de déplacement à un autre : piétons, train, voiture personnelle, taxi, car interurbain, bus, service de location de vélo, et consigne à vélo.

La décision a été prise en 2004 par Gares et Connexions, la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, la région Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Etat, la Ville d'Annecy, la SNCF et RFF, de travailler à la création de ce pôle d'échanges multimodal autour de la gare d'Annecy. Celle-ci faisant suite aux aménagements réalisés en 2004 par la Communauté de l'Agglomération, qui ont abouti à la création d'un pôle de correspondance urbain face à la gare. La présence d'une gare routière urbaine importante parmi les plus fréquentées de Rhône-Alpes à proximité de ce nouvel équipement présente autant d'opportunité pour favoriser l'usage des transports publics.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les travaux qui vont affecter la gare d'Annecy ont pour but d'offrir une organisation optimale des espaces et des services, de faciliter les cheminements et de proposer une plus grande offre de services. Cette transformation en véritable Pôle Multimodal fluidifiera le voyage de tous, du début à la fin, et cela quels que soient les modes de transports empruntés. L'utilisation des modes « doux » et des transports collectifs ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite seront favorisés.

4 objectifs principaux sont ainsi associés à ce projet

- **Le pôle doit être un vecteur d'incitation à l'usage des transports collectifs.** Cela pourra se faire grâce à une meilleure organisation des lieux d'échanges pour tous les voyageurs (automobiles, piétons, deux roues, usagers des transports collectifs et des taxis...) et à un travail sur l'accessibilité. L'amélioration de l'accueil et du confort des voyageurs (attente, vente, information, sécurité...), une plus grande homogénéité et lisibilité des services, l'anticipation de futures évolutions des politiques tarifaires ou le rapprochement des offres de transports...

- **Le pôle doit également constituer un lieu de repère**

du transport au cœur de la ville, totalement intégré dans le fonctionnement urbain.

- **L'attente des voyageurs doit être rendue plus agréable**,

l'ensemble des modes de déplacement doit être plus lisible et le pôle doit répondre aux exigences de déplacement pour les personnes à mobilité réduite.

- **Le pôle doit être en tout point accessible aux personnes à mobilité réduite.**

LE MODE DE RÉALISATION DU PROJET

Une double maîtrise d'ouvrage intervient dans la réalisation de ce projet. D'un côté, la Communauté de l'Agglomération qui est le maître d'ouvrage de l'ensemble des aménagements extérieurs (gare routière, parvis, dépose, reprise souterrain, parking gare nord...). Et de l'autre côté, la SNCF qui est le maître d'ouvrage de la halle multimodale. Ceux-ci sont complétés d'un coordonnateur, C2A, et d'un seul maître d'œuvre, le groupement AREP et ARCADIS.

LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

De nouveaux aménagements vont ainsi être mis en place pour atteindre les différents objectifs fixés : plus grande clarté dans l'aménagement de l'espace, meilleure organisation des lieux d'échanges pour tous les voyageurs, meilleure accessibilité...

Les éléments suivants constituent ainsi le projet :

- Création d'une halle multimodale de voyageurs attenante au bâti SNCF existant (environ 700 m² de surface)

- Réhabilitation et réaffectation du bâti SNCF existant

- Création d'aires de stationnement et consigne deux-roues (325 m²)

- Création d'une gare routière dynamique

- Création de stations taxis (une au Sud pour taxis urbains et une au Nord pour extra-urbains)

- Création d'aires de dépose, attente et stationnement rapide au Nord et au Sud

- Création d'une aire de dépose PMR sur le parvis Sud

- Création d'un parvis et de continuité piétonne entre les quais SNCF et le pôle d'échanges urbain existant

- Aménagement d'une aire de livraison sécurisée pour la gare SNCF

- Réhabilitation et amélioration de la liaison piétonne souterraine inter-quartiers Nord-Sud

- Création d'une consigne à vélos, réaménagement et repositionnement dans la halle multimodale de Vélonecy

- Réaménagement routier afin d'améliorer l'accessibilité au pôle

- Mise en place d'une signalétique, de panneaux d'informations simples et dynamiques

- L'installation d'ascenseurs dans la gare d'Annecy est également prévue.

LES NOUVEAUX SERVICES

Afin d'améliorer l'intermodalité du nouveau pôle, une plus grande homogénéité et une plus grande lisibilité des services pour les usagers des différents modes de transport vont être mises en place. Les partenaires souhaitent que ce projet sur les services soit rapidement élaboré.

Une attention particulière est portée à la halle multimodale, qui a vocation à accueillir l'ensemble des services de la multimodalité. Une conception souple est indispensable pour lui permettre d'anticiper ou de rendre possible de futures évolutions de politique tarifaire ou le rapprochement des offres de transport.

Le système de distribution du pôle multimodal devra également être performant, afin d'unifier les différents modes de déplacement qui le composent. En particulier pour ce qui concerne l'information intermodale (en situation normale ou perturbée) ou la distribution des titres ferroviaires, urbains et interurbains.

Enfin, les partenaires tiennent à ce que l'opération soit exemplaire en termes d'accueil et d'information en situations normales et perturbées. L'information sera partagée et gérée de façon dynamique.

PARTENAIRES ET COÛTS DE L'OPÉRATION

Le montant total nécessaire à la réalisation de ce projet s'élève à 11 700 000€ HT et est réparti entre les différents partenaires engagés comme suit :

Partenaires	Montant engagé	Pourcentage
Gares et Connexions	5 730 000€	49%
La Communauté de l'Agglomération	700 000€	6%
La Région Rhône-Alpes	1 750 000€	15%
Le Conseil général	1 640 000€	14%
L'Etat	1 180 000€	11%
La Ville d'Annecy	700 000€	6%

POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE DU PÔLE MULTIMODAL D'ANNECY

Jeudi 6 octobre 2011, le lancement des travaux de construction du futur Pôle Multimodal d'Annecy sera officialisé par un geste inaugural, en présence des six partenaires du projet : SNCF, Etat, Région, Conseil général, Communauté de l'Agglomération d'Annecy et Ville d'Annecy.

Préfecture de la Haute-Savoie, la ville d'Annecy connaît une augmentation démographique importante et continue. Les déplacements urbains croissants conduisent la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) à réaliser plusieurs projets d'aménagement et de requalification du centre-ville dont fait partie la réorganisation des accès à la gare.

Reconstruit dans les années 80, le bâtiment Voyageurs actuel de la gare d'Annecy va connaître des travaux d'octobre

2011 à novembre 2012, offrant une organisation optimale des espaces et des services, une facilité des cheminements et une plus grande offre de services. Ainsi, le site de la gare va donc être transformé en un véritable Pôle Multimodal qui fluidifiera le voyage de tous de bout en bout, quels que soient les modes de transports empruntés. L'utilisation des modes « doux » et des transports collectifs ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite seront favorisés.

Les travaux s'étendent sur une durée d'un peu plus d'un an d'octobre 2011 à novembre 2012. Cette opération est placée sous une double maîtrise d'ouvrage : SNCF Gares & Connexions pour les travaux du bâtiment Voyageurs et la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A) pour les travaux de la gare routière, du parvis, des déposes minute, des taxis et du parking Nord.



TRAVAUX SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SNCF GARES & CONNEXIONS

Une nouvelle halle multimodale pour les voyageurs

La première phase du projet consiste à profiter de la création du parvis de la gare pour investir ce lieu en créant une halle multimodale des voyageurs.

D'une surface de 700 m², ce futur espace connecté à la gare actuelle, remplacera les services de la gare au cœur du principal flux voyageurs. Il comprendra un nouveau service d'accueil multimodal, un espace de vente partagé par SNCF, les autocaristes et la Vélostation. Un centre d'exploitation de la gare routière sera installé au niveau supérieur.



UNE RÉNOVATION COMPLÈTE DE LA GARE ACTUELLE

La seconde phase du projet consiste à réaffecter les espaces libérés dans la gare actuelle. Situé à proximité du centre d'Annecy, des écoles et d'un centre commercial important, l'actuel bâtiment Voyageurs sera aménagé pour accueillir les commerces suivants :

- une nouvelle « boutique du quotidien »,
- un restaurant de type « Fast Food »,
- des loueurs de voitures,
- une « Vélostation » avec consignes,
- des toilettes publiques.

Coût et financement du projet : 11,7 M€

Gares et Connexions 5,73 M€ - C2A 0,7 M€ - Région 1,75 M€ - Conseil général 1,64 M€
Etat 1,18 M€ - Ville d'Annecy 0,7 M€

GARES & CONNEXIONS, 5^{ÈME} BRANCHE SNCF

Dirigée par Sophie Boissard, Gares & Connexions a vu le jour le 7 avril 2009. En 2011, la 5^{ème} branche SNCF, dédiée à la gestion et au développement des 3000 gares françaises, se concentre sur deux priorités :

- Promouvoir la qualité au service des voyageurs, des transporteurs et de la ville,
- Réaliser les investissements nécessaires au développement des trafics sans peser sur les transporteurs.

Pour Gares & Connexions, avec l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché du transport ferroviaire, et une fréquentation de voyageurs grandissante, la gare est au cœur des enjeux de la mobilité durable : nouveau centre urbain, elle participe à l'attractivité de la ville et des territoires.

Contact :

Service Presse régional SNCF :

José Crépy
Tél. : 04 72 40 10 28
Mobile : 06 11 64 77 73
Email : jose.crepy@sncf.fr

Agence Gares Rhône-Alpes Auvergne Gares & Connexions :

Patrick Moiriat
Tél. : 04 69 67 79 08
Mobile : 06 03 19 87 80
Email : patrick.moiriat@sncf.fr

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION D'ANNECY:

UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS CONSTRUITE POUR PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE, DYNAMIQUE ET DURABLE

Attractivité, qualité de vie et développement durable font partie des axes à partir desquels la Communauté de l'agglomération d'Annecy souhaite voir se développer son territoire.

La politique des transports qu'elle mène fait partie intégrante de cette démarche.

Les grands axes de cette politique sont:

- la réduction de l'insécurité routière,
- le développement des modes doux de déplacements (aménagement cyclables, sites propres pour son réseau de bus géré par la Sibra, plan de déplacement entreprises...),
- l'amélioration de la performance et de l'attractivité des transports en commun (un réseau plus accessible avec une fréquentation en hausse, des projets de Bus à haut niveau de service...),
- l'aménagement d'infrastructures contribuant à une meilleure accessibilité de l'agglomération, dont le pôle multimodal de la gare d'Annecy fait partie.

Ce pôle multimodal, en incitant à l'usage des transports collectifs, en favorisant l'intermodalité, en offrant une plus grande accessibilité pour tous les voyageurs et en s'intégrant au cœur de la ville se veut au service des usagers et participe pleinement à la volonté de la Communauté de l'agglomération de voir se développer des transports attractifs, respectueux de l'environnement et répondant encore mieux aux attentes de la population.

Contact presse:

Véronique Bonnard
Communauté de l'agglomération d'Annecy
04 50 63 48 88
vbonnard@agglo-annecy.fr



LE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE D'ANNECY. UNE NOUVELLE DIMENSION POUR VÉLONECY !

Créer le nouveau pôle d'échange multimodal de la gare d'Annecy c'est, pour la Communauté de l'agglomération d'Annecy, l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la politique cyclable à travers 3 axes forts :

- Renforcer la présence et la visibilité de Vélonécycy
- Lancer de nouveaux services permettant de favoriser la pratique du vélo en ville
- Créer une nouvelle consigne collective au sein même de la gare, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes.

RENFORCER LE POSITIONNEMENT DE VÉLONECY

Dès sa création, Vélonécycy se positionne sur le terrain de la location de vélos de ville et valorise le vélo en tant que véritable moyen de déplacement. Avec un parc de 150 vélos actuellement installé dans l'ancienne bagagerie SNCF de la gare d'Annecy, Vélonécycy bénéficiera avec le nouveau pôle d'échange multimodal d'un emplacement central et privilégié offrant une plus grande visibilité et un plus grand confort pour les utilisateurs.

- Un espace central, visible et très accessible en plein cœur de la halle multimodale : accessible de l'intérieur de la halle pour les voyageurs en provenance du train mais aussi directement accessible via le parvis.

- Un espace « tout en un » : pose et dépose des vélos en location pour plus de facilités.

LANCER DE NOUVEAUX SERVICES PERMETTANT DE FAVORISER LA PRATIQUE DU VÉLO EN VILLE

Grâce à son installation dans le nouveau pôle d'échange multimodal, Vélonécycy pourra bénéficier d'une nouvelle impulsion et proposer toute une nouvelle gamme de services destinés à favoriser la pratique du vélo en ville.

- La mise en location longue durée de VAE (Vélos à assistance électrique) afin de créer un véritable « déclencheur » en faveur de l'achat.
- La station de marquage contre le vol.
- Une meilleure valorisation des services autour de l'entretien du vélo ou de la connaissance des infrastructures cyclables dans l'agglomération.

CRÉER UNE NOUVELLE CONSIGNE COLLECTIVE EN GARE, EN PARTENARIAT AVEC LA C2A ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES.

Fortement attendue, la nouvelle consigne collective en libre service dont la gestion sera confiée à Vélonecy prendra place dans l'actuel souterrain de la gare d'Annecy, dans un espace entièrement ré-aménagé et équipé :

- 222 m2 de consigne collective
- Potentiel de 350 à 400 places
- Utilisation en libre service : accès par porte sécurisée avec code
- Grilles sur l'extérieur pour bénéficier d'une lumière naturelle et d'une forte visibilité.
- Aménagement par le biais de double-racks assurant aux utilisateurs une totale autonomie

La nouvelle consigne collective offrira des solutions innovantes, pratiques et économiques pour stationner son vélo personnel ou un vélo de location en toute sécurité et combiner le mode vélo à d'autres modes au sein même de la gare d'Annecy.

FAVORISER L'INTERMODALITÉ AVEC LE BUS !

Bien évidemment, le réseau de transport en commun fait partie intégrante de la démarche multimodale. Le pôle d'échange de la SIBRA, positionné à proximité de la gare d'Annecy, va être conforté dans son rôle intermodal. Actuellement toutes les lignes principales de la SIBRA se croisent sur ce pôle d'échange, afin de favoriser et de faciliter l'accès en transport en commun à toute l'agglomération d'Annecy. Ce sont actuellement près de 10 000 voyageurs qui montent et descendent chaque jour sur cet espace. Dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare d'Annecy, la composante « accessibilité » au réseau de la SIBRA sera prise en compte au travers d'une signalétique performante, mais aussi par la mise en place de plusieurs écrans d'informations qui donneront en temps réel, à tous les voyageurs présents dans la gare, l'horaire de passage de tous les bus.

Favoriser l'intermodalité, c'est aussi permettre de faire le choix de son mode de déplacement. De par la concentration de tous les modes de transport en commun et individuels dans le pôle d'échanges multimodal, tous les choix sont offerts. Mais la décision de prendre le bus doit être incitée et facilitée pour tous les voyageurs qui se trouveront au cœur de

ce dispositif. C'est pourquoi, une attention toute particulière sera apportée dans la mise à disposition d'informations sur le réseau de la SIBRA dans la halle elle-même. A ce titre, une borne d'information internet sera disponible en libre service pour tous les usagers

de la gare et permettra d'accéder au nouveau site internet de la SIBRA avec son outil de recherche d'itinéraire. En indiquant sa destination, le site de la SIBRA proposera, de façon détaillée, toutes les informations nécessaires sur les déplacements en bus. De plus, l'agence commerciale de la SIBRA située juste en face de la gare s'intègre parfaitement dans cette ambition : offrir une information claire et adaptée à tous les usagers des transports en commun.

LE RÉSEAU DE LA SIBRA EN QUELQUES CHIFFRES :

- 13 communes
- 18 lignes régulières de jour de 5h30 à 21h00
- Un réseau de dimanche et de nuit jusqu'à 1h00 du matin
- 4,47 millions de kilomètres
- 14.9 Millions de voyageurs en 2010

Pour toute précision complémentaire, contact presse :
SIBRA / VELONECY
Sabine FRIZZERA
66 Chemin de la prairie
BP 99 - 74003 Annecy
Tel : 04-50-10-04-00



LA GARE D'ANNECY, UNE ETAPE DE PLUS POUR AMELIORER LES DEPLACEMENTS DES RHONALPINS

6^{ème} gare de Rhône-Alpes, la gare d'Annecy enregistre chaque année 2 millions de voyages.

Le remodelage de la gare comprend la création d'une nouvelle halle voyageurs de 700 m², la reconversion du bâtiment voyageurs ancien, le réaménagement de la cour voyageurs, l'aménagement d'un vaste parvis piétons et le déplacement de la gare routière départementale.

Projet novateur, il reflète les grandes orientations que le Conseil régional souhaite promouvoir pour les principales gares de Rhône-Alpes, notamment :

- En termes d'intermodalité, puisque la création d'une vélostation de grande capacité et le réaménagement de l'espace voyageurs (qui concentrera à la fois les guichets SNCF, ceux des transporteurs interurbains, et le comptoir Vélonécyc) permettront d'assurer une très grande lisibilité de l'offre intermodale.

- En termes de services, puisque la gare Annecy, site pilote, accueillera en 2012 un nouveau concept, la boutique du quotidien. Cet espace commercial répond à la volonté partagée par la SNCF et la Région de faire des gares des lieux de vie au cœur de la ville et de la vie quotidienne des usagers et des riverains.

Deuxième financeur de l'opération, la Région Rhône-Alpes participe à hauteur 1,75 M€€

EN RHÔNE-ALPES - CHIFFRES CLÉS :

- 260 gares en activité, dont 80% sont rénovés ou aménagés en centres d'échanges
- 160 gares équipées du système d'information voyageurs (pour lesquels la Région investit à 75%)
- 200 gares équipées en consignes pour les vélos (« TER + Vélo »)

La Région intervient dans l'aménagement des gares à divers titres : le CPER pour les plus grandes gares, le Contrat d'aménagement de gare CAG, les opérations de remise à niveau par axe ferroviaire, le projet « TER + Vélo ». L'investissement annuel moyen cumulé est de 20 M€

En 2010, la contribution globale de la Région pour le fonctionnement du réseau TER représentait 390 M€.

12 M€ par an sont consacrés par la Région aux travaux d'accessibilité des gares régionales.

D'ici 2015, toutes les grandes gares du sillon alpin seront rénovées : après Aix-les-bains, Bellegarde et Annecy, il est prévu une intervention d'ampleur sur les gares de Chambéry, Grenoble et Annemasse. « La dynamique de partenariat, portée par la Région Rhône-Alpes, permettra d'améliorer les déplacements en Savoie et Haute-Savoie » explique Jean-Jack QUEYRANNE. « Ces projets, à la fois complexes et ambitieux, feront du sillon alpin un axe moderne et performant où le TER prendra toute sa place. »

LES TER EN HAUTE-SAVOIE.

La Région Rhône-Alpes et ses partenaires poursuivront ensemble les études nécessaires à la réalisation des infrastructures ferroviaires de Haute-Savoie, et ce malgré l'échec de la candidature d'Annecy 2018.

Ainsi, les partenaires sont convenus de hiérarchiser les projets dans l'ordre suivant :

boucler le financement de la liaison CEVA (Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse), déterminante pour améliorer l'offre TER sur toutes les branches de l'étoile ferroviaire d'Annemasse, mener à terme les études pour la modernisation du sillon alpin nord, entre Aix-les-Bains et Annecy, pour inscrire les travaux au prochain Contrat de Projet Etat Région (CPER) en 2014, poursuivre les études concernant les travaux de sécurisation du tunnel des Montets sur la ligne Saint-Gervais – Chamonix - Vallorcine.

Contact presse
Magalie FARGEIX
06 32 88 47 59



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE S'ENGAGE EN FAVEUR DES TRANSPORTS

Dans une politique globale de transport, l'aménagement de pôles d'échanges tient une place primordiale. Il importe en effet que la localisation, l'accessibilité, la sécurité de personnes et des biens, le confort ainsi que l'information dispensée aient fait l'objet d'un soin particulier dans l'aménagement, pour qu'un pôle d'échange se révèle fonctionnel et effectivement opérationnel. La future gare routière départementale qui est au cœur du pôle d'échanges d'Annecy répondra à l'ensemble de ces enjeux. Si le projet Annecien est le plus avancé, il faut rappeler que le Conseil général est engagé aujourd'hui dans plusieurs autres opérations (Annemasse, Cluses, Chamonix, Saint Julien, Thonon-les-Bains, ...).

En transformant la gare en pôle multimodal, le Conseil général souhaite renforcer l'intermodalité et l'accessibilité par une meilleure organisation des flux d'échanges pour tous les voyageurs (automobiles, piétons, cyclistes, usagers de TC, taxis...).

Le Conseil général de la Haute-Savoie est compétent en matière de réseaux routiers, de transports en commun interurbains et de transports scolaires. Il apporte également un soutien financier aux réseaux urbains. En 2011, **plus de 50 M€ seront consacrés au seul budget des transports.** Le Conseil général est en effet « **l'autorité organisatrice des transports non urbains** », même si, **de manière volontariste**, il va au-delà de cette compétence, notamment en s'impliquant dans **la sécurisation des passages à niveau dits dangereux** (compétence RFF), et dans **la réalisation de réseaux ferrés essentiels au désenclavement du territoire** (ligne CEVA pour 30 M€ notamment) qui ne pourraient être réalisés sans son concours.

Le Conseil Général participe par exemple aux 200 M€ d'investissements nécessaires à la modernisation de la ligne SNCF Aix/Annecy, actuellement en cours d'évaluation (doublement de voie, modernisation des aiguillages...), tout

comme au financement des pôles multimodaux (1,5 M€ pour Annecy, idem à Cluses, 500 000 € au Fayet il y a quelques années).

CHIFFRES-CLÉS

Le réseau LIHSA, c'est :

=> 49 lignes régulières

=> 3000 voyageurs/jour (hors transport scolaire)

=> 3500 points d'arrêts

=> 450 circuits scolaires

=> un budget de 51,4 M€ en 2011

Le Conseil Général de la Haute-Savoie travaille au quotidien en faveur du développement des transports en commun et de la réduction des impacts routiers sur l'environnement. En effet, **la mobilité durable est l'un des enjeux majeurs de notre époque** et aujourd'hui, **le transport est le second poste de dépense des ménages**, après le logement. C'est pourquoi le Conseil général considère que son rôle, en dehors de ce qui relève de ses compétences obligatoires, doit être **de proposer une véritable offre alternative, en matière de transport public**, mais aussi de tester de nouveaux dispositifs, d'expérimenter des projets innovants.

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a ainsi expérimenté plusieurs dispositifs complémentaires :

• Le développement des Parkings relais (P+R)

-Au-delà de ses lignes régulières interurbaines (LIHSA) et du transport scolaire (35 000 élèves transportés quotidiennement, 49 lignes régulières et 450 circuits

scolaires), le Conseil Général a développé **une offre de stationnement à proximité des différents échangeurs autoroutiers par la réalisation de parking relais.** Les **Parkings relais de Bonneville** (77 places, 345 000 €), **Chaux-Balmont/Seynod** (71 places ; 250 000 €) et **St Martin** (71 places ; 230 000 €) ont déjà été réalisés, d'autres sont à l'étude, ou en cours de réalisation, comme **Findrol** (100 places ; 300 000 € ; livraison fin 2011), et **Eloïse** (48 places ; 190 000 € ; à l'étude pour 2012) ; Metz-Tessy est également à l'étude.

• La mise en place d'un site internet dédié au covoiturage

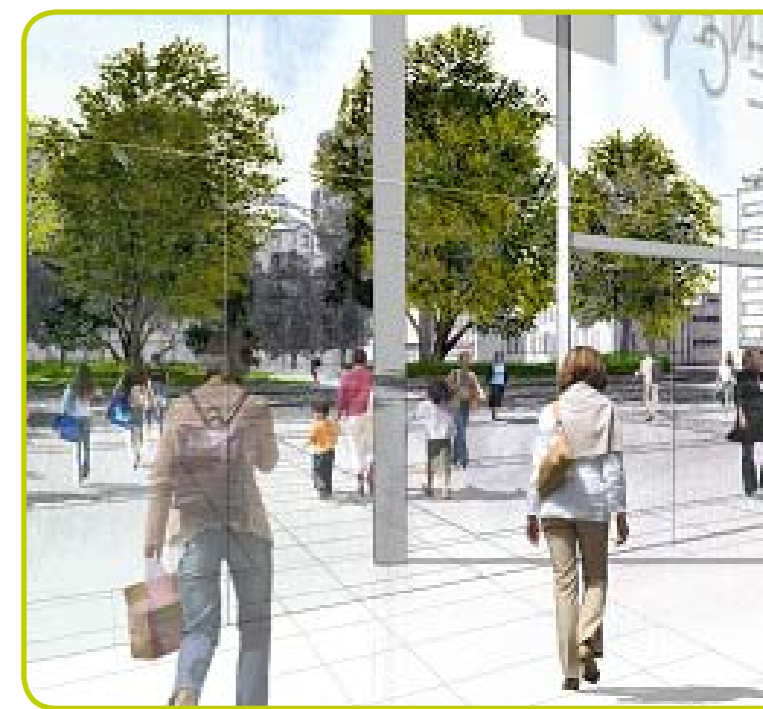
Le Conseil Général de la Haute-Savoie a investi dès 2009 dans un site de covoiturage destiné à ses concitoyens :

www.covoiturage.cg74.fr .

Ce service **gratuit** a plusieurs objectifs : réduire les embouteillages, la consommation d'énergie et la pollution, permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer vers des lieux normalement inaccessibles. Le covoiturage est **complémentaire** aux autres modes de déplacement et notamment au transport public. A ce jour, **plus de 1400 personnes sont déjà inscrites.** Des entreprises et des collectivités du territoire se sont adressées au Conseil Général pour intégrer le covoiturage dans leur « Plan de Déplacement Entreprise ».

• Un Abonnement combiné SIBRA / TRANSALIS / UNIRESO

En parallèle à l'amélioration des offres de transports transfrontalières, le Conseil Général (à travers le GLCT), en partenariat avec la C2A, a incité les transporteurs à mettre en place **un abonnement mensuel combiné à 275 €** (au lieu de 363 € si on additionne les trois tarifs). Cet abonnement permet d'emprunter le réseau SIBRA, la ligne T72 et UNIRESO (tout Genève).



• Une refonte de la tarification

A partir du 1^{er} janvier 2012, le Conseil Général mettra en œuvre une refonte de la tarification afin de valoriser et faciliter le transport par autocars, en partenariat avec les transporteurs.

Les principes de cette nouvelle tarification sont :

- Des sections tarifaires alignées sur un même tarif pour les lignes à recettes élevées.
- Une tarification unique pour les lignes à faibles recettes.

Contacts presse :
Alexandra Carraz
Responsable Presse
04 50 33 50 02

Cécile Menu
Attachée de Presse
04 50 33 58 61

UNE GARE PLUS MODERNE ET PLUS PRATIQUE

LA CRÉATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL EST AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'ANNECY EN TERMES DE TRANSPORT.

Soucieuse de développer l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement, la Ville d'Annecy met en œuvre des moyens importants pour développer les pistes cyclables et l'usage du vélo, favoriser l'autopartage, le covoiturage ainsi que l'utilisation des transports en commun, sans oublier les piétons.

C'est pourquoi elle a souhaité, aux côtés de la SNCF, de l'État, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de la Haute-Savoie et de la Communauté de l'agglomération d'Annecy, réunir en un seul lieu tous les services permettant de passer d'un mode de déplacement à un autre : train, voiture personnelle ou en libre service, taxi, car interurbain, bus, vélo.

Les cheminements des piétons seront également facilités et garantiront l'accessibilité de tous et notamment des personnes à mobilité réduite.



UN QUARTIER EN PLEINE MUTATION

Ce chantier est aussi le projet central de la rénovation urbaine de tout un quartier du centre-ville, avec la construction de nombreux immeubles de logements, de bureaux, de commerces, mais aussi la création et la requalification de plusieurs espaces publics (places, parcs, voiries).

A deux pas de la gare, l'esplanade Paul-Grimault, un nouvel espace public de 3400 m², sera en effet inauguré le 5 novembre prochain.

D'ici la fin de l'année, le square de la Victoire-de-Stalingrad, un espace vert de 2600 m² situé face à la gare, sera

entièrement rénové. Devant la gare, un véritable parvis permettra d'ouvrir cet équipement sur le centre-ville.

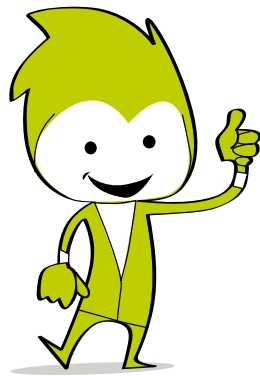
La voirie sera elle aussi améliorée, avec la création d'un rond-point (déjà aménagé provisoirement depuis quelques mois) à l'angle de l'avenue de Chevène et de la rue de l'Industrie. Les trottoirs seront élargis et des plantations viendront égayer l'avenue de Chevène, le long des nouveaux immeubles construits à la place des bâtiments du Sernam, dans le prolongement de la gare.

Ces immeubles accueilleront 208 logements, dont 125 destinés à du locatif social, mais aussi des commerces en rez-de-chaussée. A l'arrière de la gare (de l'autre côté de la voie ferrée), un autre chantier important a démarré aux

numéros 3 à 7 de l'avenue Bouvard. Il s'agit de la construction d'un îlot comprenant la réalisation de 145 logements locatifs sociaux.

C'est donc, à l'horizon 2013, tout un quartier qui se renouvelle en profondeur dans le cadre d'une coopération exemplaire.

Contact :
Service communication de la Ville d'Annecy
04 50 33 88 21



GARE D'ANNECY
PÔLE MULTIMODAL